



CONVENTION FINANCIERE 2025-2026

A signer et à rendre au moment de l'inscription

Contribution des familles

La contribution des familles varie selon une grille de tarifs établie en fonction du quotient familial. Les familles doivent transmettre leur coefficient CAF (à télécharger sur le site de la CAF. Faute de justificatif, la tranche maximale de facturation sera appliquée. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies)

FRAIS FIXES PAR MOIS							
Catégorie	A moins de 352.15 €	B de 352.16 à 537.32 €	C de 537.33 à 722.49 €	D de 722.50 à 907.66€	E de 907.67 € à 1092.83 €	F de 1092.34 à 1278 €	G plus de 1278 €
Contribution Par enfant	20.09 €	26.24 €	34.59 €	43.00 €	50.09 €	57.12 €	63.84 €
Frais de Gestion Administrative 3.70 €/mois							
Photocopies	Pour compléter leurs cours et pour certains devoirs,les professeurs fournissent des photocopies.				Forfait 3.8 €/mois		
Manuel scolaires	Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement. Certains ouvrages : cahiers d’activité, TD et livre de poche sont facturés au prix coutant aux familles lors du 1 ^{er} prélèvement début octobre. Les livres de poche sont facturés au moment de l’achat au fur et à mesure de l’année. (3 à 4 livres en moyenne)						
Forfait Activités Pédagogiques	Au long de l’année scolaire, des activités pédagogiques ou éducatives en rapport avec la formation des élèves sont proposées : théâtre, Cinéma, conférences, sorties, déplacements... Les enseignants ont déjà prévu ces activités. Les voyages scolaires ne sont pas compris dans ce forfait, ni les séjours à l’étranger (voyage ou Erasmus +)				Forfait 3.8 €/mois		
Classes de 6° et de 5°							
Piscine	10 séances d’1h avec profs EPS + maitres-nageurs en 6° pour encadrement, initiation et perfectionnement, transport compris				Forfait 3.00 €/mois Seuls les élèves dispensés d’E.P.S. (avec certificat médical) pendant cette période ne seront pas facturés.		
ETUDES DU SOIR							
Etude du soir	Une étude fonctionne tous les soirs jusqu’à 17h30,17h45 ou 18h, <u>sauf veille de vacances.</u>				6 €/mois		
RESTAURATION							
Repas	A réserver en ligne au minimum 5 jours avant le repas.				5.70 € par repas		

- **Fratrerie et réseau « Esprit d'Avenir » (St Pal, Les Villettes, Ste Sigolène)**

L'école privée des Villettes, L'école Saint Joseph de Saint Pal de Mons, l'école Saint Joseph de Sainte Sigolène, le collège Sacré Cœur sont regroupés en réseau. Dans le cadre de ce réseau et à partir du premier enfant inscrit au collège, la contribution familiale est diminuée de **50%** à partir du **3^{ème} enfant** inscrit au collège Sacré Cœur, à l'Ecole St Joseph de Sainte Sigolène, à l'école Saint Joseph de Saint Pal de Mons ou à l'école privée des Villettes, elle est **gratuite** à partir du **4^{ème} enfant**.

- **Familles en difficulté**

Les familles qui, pour des raisons sérieuses (chômage, maladie...) estiment avoir des difficultés à payer leur contribution, peuvent s'adresser au chef d'établissement pour étudier une solution et mobiliser la caisse d'action de solidarité.

- **Cotisation à l'APEL Tarif 2025/2026 : 19 € par an et par famille**

Dispense : Si vous avez un enfant inscrit à l'école St Joseph et que vous vous êtes acquitté de la cotisation.

L'APEL participe au financement des activités pédagogiques du Collège et aide aux investissements par l'achat et le don de matériel. Le Collège reverse l'intégralité de votre cotisation à l'APEL. Règlement en une fois à la 1ère facturation

- **Bourses de Collège 2025**

Une demande de bourse peut être déposée si les conditions sont remplies : le barème sera disponible en septembre 2025 (une information sera alors diffusée aux familles). Les familles sont averties à la rentrée, les dossiers arrivent mi-septembre, doivent être instruites par les familles et rendu au secrétariat avant mi-octobre 2025. Attention, les dossiers doivent être complets. Aucune demande ne sera possible hors délais, les dossiers seront refusés par l'Académie.

Une fois que la famille reçoit la notification d'attribution, le collège récupère le montant des bourses (signature de procuration) et déduit automatiquement celui-ci des prélèvements.

1er trimestre : déduction sur relevé n° 2

2^e trimestre : déduction sur relevé n° 3

3^e trimestre : déduction sur relevé n° 4

- **Assurance Responsabilité Civile : vous n'avez rien à faire**

Le collège se charge de souscrire une assurance à la Mutuelle St Christophe pour l'ensemble des élèves, les couvrant en accident (*dommages subis par l'enfant sans mise en cause d'un tiers*). Elle fonctionne 24h/24, 7 jours/ 7, y compris pendant les vacances scolaires et lors des activités extrascolaires.

- **Prélèvements mensuels et facturations**

Prélèvement automatique mensuel de la contribution annuelle de fin septembre 2025 à fin juin 2026. Relissage du montant pour les familles boursières à compter de fin octobre 2025

4 relevés vous seront adressés en cours d'année :

Relevé n°1 début novembre pour la période septembre à fin octobre

Relevé n°2 début janvier pour la période de novembre à fin décembre

Relevé n°3 début avril pour la période de janvier à fin mars

Relevé n°4 début juillet pour la période d'avril à fin juin

- **Règlement** : prélèvement automatique à privilégier

- Pour les prélèvements automatiques mensuels, merci de remplir le mandat SEPA accompagné d'un RIB
- Les règlements par chèque sont à déposer dans la boîte à lettres du secrétariat dans la cour des 6^{èmes}.
- Les règlements en espèces sont à déposer directement au secrétariat et feront l'objet d'un reçu.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

Atteste avoir pris connaissance et accepter la convention financière présente. Je m'engage à respecter mes engagements financiers pour l'année susnommée dans le cadre de la scolarisation de l'élève. Toute absence justifiée supérieure à un mois peut amener à une déduction de la participation aux frais. Je suis enformé qu'en cas de défaut de paiements, le collège engagera un contentieux à mon encontre afin de recouvrer la dette.

Fait à Sainte-Sigolène, le _____ / _____ / 20_____

Signature et « lu et approuvé » en manuscrit